

Madame la Présidente,

Mesdames et messieurs,

Je vous remercie tout d'abord de me permettre d'ouvrir le 13^{ème} colloque de l'Association Nationale des médiateurs.

Je souhaite que ce colloque, grâce à la qualité des intervenants présents ici, et à la diversité des thèmes abordés aujourd'hui, puisse nous permettre, à tous et toutes, d'aborder les échéances sociétales et sociales qui s'annoncent avec des perspectives de reconquête démocratique.

Tout autant que la crise économique, c'est en effet à la résignation et la tentation du désespoir que nous devons nous attaquer.

Je pense que la construction d'un monde juste ne peut s'envisager que si ses habitants en sont les bâtisseurs,

Et ne peut se réaliser que si les luttes sociales, qui sont les moteurs de l'histoire, ne se transforment pas en pugilat.

Par conséquent, la responsabilité sociale, sociétale et environnementale des entreprises est un enjeu vital dans la restauration de la confiance en l'avenir des salariés et, plus largement de nos concitoyens.

Enjeu sur lesquels mes collègues, Dominique Potier et Philippe Noguès, ont apporté une réponse juridique, à même de stimuler la volonté des entreprises de répondre à l'insécurité sociale vécue par les salariés par la mise en place de dispositions préventives.

Cette insécurité sociale et morale vécue, nous pouvons aussi la percevoir par quelques illustrations.

Je citerai ici Jean Marc Sauv , Vice Pr sident du Conseil d'Etat, qui soulignait l'augmentation des contentieux de masse au niveau administratif et donnait pour explication que ceux-ci : « procèdent d'abord d'une demande sociale accrue de justice ou, plus pr cis ment, d'une « g n ralisation de l'usage du droit comme mode de r solution des conflits ».

Cela r v le   mon sens un probl me majeur : 172 000 requ tes en 2009, 6 pour cent d'augmentation par an depuis 1970.

Ce chiffre refl te   lui seul, le n cessaire besoin de construire des proc dures alternatives de r solution des conflits. Il nous  claire sur le mal  tre et l'anxi t  d'une soci t  et le travail   r aliser pour retisser le lien entre individus.

Tel est le contexte dans lequel s'inscrivent les r flexions qui sont les v tres, sur l'harmonisation et l'analyse des pratiques de m diation, sur le r f rentiel de formation et de comp tences   mettre en place et, plus largement, sur l' thique et l'extension des enjeux de la m diation au monde  conomique.

Elles se m nent en compl mentarit  de notre recherche d'une soci t  d'apaisement et de dialogue, qui ne devrait utiliser la voie judiciaire qu'en derni re instance.

Je m'associe donc totalement   l'essence et aux valeurs qui sont celles de votre profession.

Cela parce que chacune de vos pratiques, chacune de vos exp riences est une expertise sp cifique, profond ment individualis e et profond ment humaine. Elles sont nourries d'empathie, d' coute, d'engagement, d'exigence et de conscience de la n cessit  qu'  notre soci t    gagner en s r nit , en tol rance et en compr hension mutuelle.

La coopération entre tous, la collaboration à un objectif de développement social responsable et durable, la laïcité sont autant d'axes qui permettent encore d'espérer en une société de concorde.

Cette journée a donc, je le répète, une résonance toute particulière dans le contexte social et politique que nous vivons.

En vertu de quoi, le rôle que vous tenez aujourd'hui , et que vous serez amené à tenir demain auprès de nos concitoyens, est essentiel. Vous contribuez à reconstruire un climat apaisé fondé sur une évidence : le dialogue comme premier facteur de reconnaissance de la parole de l'autre.

C'est en tout cas, ma conviction, à contre-courant d'un climat ambiant dans lequel l'opposition de principe, le dénigrement, la précipitation et un certain cynisme tendent à présider tout débat.

Nos concitoyens ne sont ni des statistiques, ni des produits, ni des variables d'ajustement. Jouer sur leurs craintes, leurs incompréhensions ou leur tragédies personnelles est un pari dangereux, à l'opposé de ce que doit être une société pacifiée, respectueuse de l'Autre et ouverte.

Ce n'est évidemment ni mon éthique politique ni celle de mes collègues.

Au contraire, nous choisissons de prendre en compte et d'assumer les éventuelles oppositions nous reconnaissons la valeur de l'autre et, surtout, nous présumons de la possibilité de découvrir un intérêt commun et un objectif partagé...

Cela vaut pour les conflits entre nos concitoyens et leurs institutions, nés bien souvent des difficultés d'accès ou de compréhension des dispositifs. Cela est valable également lors des séparations, pendant lesquelles l'intervention d'un médiateur peut permettre d'accompagner paisiblement, malgré la difficulté de la rupture, un changement de vie.

Je me référerai sur ce point à l'analyse de Mesdames Siméon et Haerinkx (*Psychologue et Avocate/médiatrice familiale*) dans leur article « VERS UNE BIEN TRAITANCE DES INTERVENTIONS MULTIDISCIPLINAIRES AU COURS DE LA SÉPARATION ». Selon elles, « Les demandes adressées à la justice s'inscrivent dans le temps émotionnel (...) et la réponse judiciaire peut également « figer » prématurément des situations de crise nécessairement évolutives »

Ce n'est pas ici la Justice ou le juge qui est en cause, mais l'absence de temps de dialogue et d'échange lors d'une séparation. Le temps donné doit être la force tranquille du médiateur, celle qui lui permet d'éviter la tournure douloureuse que peut prendre l'éclatement des repères familiaux.

Des intérêts divergents peuvent ainsi, j'en suis convaincue, se rejoindre jusqu'à un certain point. Cela pour peu que l'on puisse délimiter un espace et un cadre commun d'échange, neutre et indépendant. Pour peu que l'on puisse, si j'osais me le permettre, faire l'éloge de la lenteur et ainsi donner le droit au Temps de la Parole.

Et lorsque Dominique Bertinotti évoque la création d'un service public de la médiation familiale, ce n'est ni plus ni moins que le constat qu'une autre voie que celle du conflit existe et justifie, de ce fait l'intervention de la Puissance publique pour le bien des familles et leur permettre de répondre aux défis qu'on leur impose.

Cela parce que l'exigence de la pression de l'excellence éducative et parentale sans leur en donner la pleine capacité d'assumer cette obligation de réussite, a accru leur anxiété sociale.

Elles n'en ont ainsi pas aujourd'hui pas totalement les moyens de répondre à ces défis : ni dans l'accès réel aux droits qui sont les leurs, ni dans une reconnaissance de leurs diversités et du contexte dans lequel on leur demande cette perfection.

L'action des médiateurs, pour répondre à ces anxiétés et ces angoisses, facilite dès lors l'accès une solution pour ceux et celles qui en ont besoin. Cela en garantissant un cadre libre de toute angoisse et de toute exigence de résultat immédiat. Le but n'étant pas d'arbitrer mais d'arriver à un consensus éclairé.

De la même manière, lorsque Christiane Taubira s'engage à renforcer l'accès au droit, ce n'est ni plus ni moins que l'expression de cette même volonté. Celle de faire de l'égalité en droit une égalité réelle en luttant contre le fléau du non recours en matière judiciaire.

Le but n'est pas d'empiler de nouveaux dispositifs, ni de noyer sous les flots d'informations. C'est apporter les clés de lecture nécessaires, de rendre l'accès à la Justice aisé et ainsi de redonner confiance dans la Loi et dans ceux qui l'incarnent. Cela parce que chaque homme et chaque femme bénéficient des connaissances et des intermédiaires nécessaires pour choisir la meilleure voie possible dans la gestion et la résolution des conflits.

Ni juge ni partie, les médiateurs apportent des éléments d'appréciation, de traduction et participent à la construction d'une société responsable, éclairée et juste.

Élue de la République, fervente partisane de la restauration du rôle de l'Etat dans la reconstruction du vivre ensemble et de la cohésion

sociale, je ne peux que souscrire à l'extension de ce type de pratiques et à la philosophie qui la sous-tend.

Je retiens donc du travail que vous accomplissez cet essentiel : il faut reconstruire ces espaces de discussions, garantis par la réalité d'un tiers objectif, et fondé sur la présomption qu'une solution partagée est possible. Le préalable de la confiance qui préside à cet espace étant, bien évidemment, la certification du professionnalisme, de l'éthique et de la neutralité de l'intermédiaire.

A ce titre vos travaux renforcent ma conviction : celle de ne jamais laisser penser, à quiconque, que l'injustice et la servitude, quelques soient leurs formes, soient un horizon indépassable.

Je n'ai donc nul doute sur le fait que vos travaux d'aujourd'hui, aux côtés de la puissance publique, contribuent à ce que la philosophie de la médiation et son éthique soient au service de l'égalité réelle et de la justice sociale.